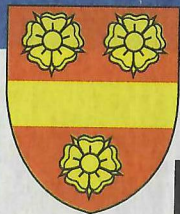


Conseil général du 29 septembre



Le maintien du taux d'imposition à 74 est accepté

56 membres du Conseil général se sont réunis le jeudi 29 septembre. Après l'assermentation de deux nouveaux membres, le préavis portant sur une demande de crédit de Fr. 29'000.- pour la pose d'un collecteur d'eau claire pour l'évacuation des eaux de ruissellement au chemin Bourg-Dessus a été accepté ainsi que l'arrêté d'imposition 2023 prévoyant le maintien du taux actuel.

Yann Perret, président, a ouvert l'assemblée à 20h15 en saluant les personnes présentes. Après l'acceptation du procès-verbal de la dernière séance, l'assermentation de deux nouveaux membres, portant ainsi l'effectif du Conseil général à 89, a été effectuée.

Pour suivre, le préavis en vue d'une demande de crédit de Fr. 29'000.- pour la pose d'un collecteur d'eau claire pour l'évacuation des eaux de ruissellement au chemin Bourg-Dessus est alors présenté par le municipal des eaux Gary Cherpillod. Pour rappel, les événements pluvieux très intenses de ces dernières années ont provoqué des inondations à différents endroits de la commune. Des travaux sont d'ailleurs actuellement en cours pour augmenter le dimensionnement des conduites d'évacuation d'eaux claires aux endroits stratégiques. Le municipal précise encore que sur ce tronçon, il n'y a aucune

grille de récupération sur plus de 50m. Après lecture du rapport de la commission, chargée d'étudier ce dossier, par Jean Maurice Henzer et du rapport de la commission des finances par Olivier Probst, **le Conseil général a accepté d'accorder ce crédit à la majorité.**

L'arrêté d'imposition 2023 posant le maintien du taux d'imposition à 74 est accepté à la majorité. La Municipalité a estimé qu'il était raisonnable de maintenir ce taux pour 2023 en attendant de refaire le point sur les charges relatives au nouveau collège Gustave Roud et sur l'augmentation des coûts liés à l'énergie.

Ensuite, chaque municipal présente son dicastère à tour de rôle. Loïc Bardet passe en revue les bâtiments communaux et fait un bref résumé sur l'assemblée générale de la protection civile qui a eu lieu le soir précédent. La pénurie d'énergie est un sujet qui revient fréquemment et le canton encourage fortement les communes à faire un maximum d'économies. La Municipalité a d'ores et déjà décidé d'éteindre, durant la nuit, l'éclairage de la chapelle, l'horloge du collège et le panneau d'affichage public. Au sujet de PACom, plan général d'affectation communal, Raphaël Lanfranchi annonce la prochaine mise à l'enquête publique du 28 octobre au 28 novembre 2022. Une séance d'information publique est fixée au 1er novembre 2022. Gary Cherpillod donne encore

quelques informations sur les coupes de bois et sur le niveau des sources. Il rappelle que la commune est vendeuse de bois. Gaël Manigley revient sur la sécurité routière et donne la statistique du radar posé par la gendarmerie avec pour résultat un nombre infime d'excès de vitesse. Quant à l'éclairage public, des économies sont à faire et l'entier du parc doit être repensé. Pour terminer, Olivier Hähni rappelle que l'inauguration du nouveau collège Gustave Roud a lieu samedi 1^{er} octobre où des animations seront produites tout au long de la journée. Il ajoute encore quelques mots sur le réseau de la petite enfance. Une étude sur l'évolution de la population dans notre région montre qu'un manque de place en garderie est évident. Actuellement sur le réseau, 139 enfants sont en attente d'une structure.

Enfin, le président de la Jeunesse, Francis Nicod, annonce que les traditionnelles soirées «burgers» auront lieu les 14 et 15 octobre prochain. Simon Chappuis remercie la commune, les bénévoles et tous les participants à la course des Taleines. La prochaine édition fêtera ses 35 ans et aura lieu le 23 septembre 2023. En conclusion de séance, Yann Perret, donne rendez-vous à chacun le 9 décembre prochain.